

# Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences principales entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Assurance pour frais de traitement hospitalier (HGAMAV)	Assurance en cas d'hospitalisation (HCGA01)
<b>Votre couverture actuelle</b>	<b>Nouvelle couverture proposée</b>
<b>Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle d'au maximum Fr. 8'000.–</b>	
<b>Prestations de l'assurance</b>	
<p>L'assurance HGAMAV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.</p> <p><b>Exclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maternité</li> <li>- hospitalisation à l'étranger</li> </ul>	<p>L'assurance HCGA01 niveau 1 couvre les frais d'hospitalisation en division commune dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant.</p> <p><b>Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques</b></p> <p>Couverture de 60 jours par année civile au maximum A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 500.–/jour.</p>
<b>Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 10'000.– ou Fr. 15'000.–</b>	
<b>Prestations de l'assurance</b>	
<p>L'assurance HGAMAV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.</p> <p><b>Exclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maternité</li> <li>- hospitalisation à l'étranger</li> </ul>	<p>L'assurance HCGA01 niveau 2 couvre les frais d'hospitalisation en division semi-privée dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant, au maximum pendant 90 jours par année civile.</p> <p><b>Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours.</li> <li>- A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1000.–/jour</li> </ul>
<b>Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 20'000.– à illimitée</b>	
<b>Prestations de l'assurance</b>	
<p>L'assurance HGAMAV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.</p> <p><b>Exclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maternité</li> <li>- hospitalisation à l'étranger</li> </ul>	<p>L'assurance HCGA01 niveau 3 couvre les frais d'hospitalisation en division privée dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant, au maximum pendant 90 jours par année civile.</p> <p><b>Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours.</li> <li>- A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1'500.–/jour.</li> </ul>